

Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale**Union de l'Allier****Sommaire**

Page 1 : Edito du Président

Page 2 : quelques mots de la secrétaire et du trésorier

Page 3 : Laïcité

Page 4 : les Montluçonnais sont inquiets.

Page 5 : Un arbre de la laïcité

Directeur de la publication

Michel DUPONT
Président de l'Union
3 rue de Bellecroix
03400 YZEURE

Commission de rédaction

Bureau directeur

N° ISSN 1771-0731
Imprimé par nos soins

Edito du président.

Pour le ministre de l'Éducation Nationale : « *La mère de toutes les batailles, c'est le primaire* ». Cette déclaration devrait trouver sa traduction dans un projet de Loi intitulée « *Pour l'école de la confiance* ». Le texte officialisera certaines annonces faites par Jean-Michel BLANQUER, comme l'obligation de scolarité dès l'âge de trois ans, l'interdiction des téléphones portables à l'école et au collège, le dédoublement des classes de CP et CE1 dans les zones d'éducation prioritaire (REP et REP+).

La scolarisation obligatoire à 3 ans est surtout un affichage puisque 98% des enfants concernés sont déjà scolarisés. Mais c'est aussi un cadeau pour le privé. Les communes devront rémunérer des ATSEM dans les écoles privées comme dans le public. L'obligation scolaire à 3 ans va donc bénéficier principalement aux écoles privées.

A la rentrée 2019, il reste à dédoubler tous les CE1 de REP.

Les postes de professeurs des écoles créés à la rentrée 2019 ne suffiront pas aux besoins. A nouveau JM Blanquer se trouvera face à une arithmétique difficile. Le nombre de postes créés à la rentrée 2019 ne permettra pas le dédoublement des classes REP+. A nouveau il faudra récupérer des postes ailleurs (maîtres plus, fermer des classes rurales. Le volant de remplaçants reste trop faible pour qu'on puisse y puiser des ressources.).

Avec le Plan mercredi, le ministère déclare repenser les temps de l'enfant dans sa globalité !

"Le temps de l'enfant doit être vu comme un temps complet. On ne peut pas rester indifférent à ce qui se passe dans le périscolaire".

Si le plan continue officiellement la logique des PEDT sous contrôle de l'Etat, les temps périscolaire et scolaire sont nettement séparés et le volume n'a plus rien à voir.

Une nouvelle voie de formation des enseignants : les ESPE deviendraient les INSP (Instituts nationaux supérieurs du professorat). Leurs directeurs seront choisis par les ministres et non plus élus par leurs pairs!!!

Quelques soient les évolutions futures de la Loi, les DDEN poursuivront leurs missions au sein de l'école de la République. En préambule du VADE-MECUM du DDEN, le ministre déclare : « *l'école a besoin de vous pour relever les défis du XXIème siècle et demeurer un repère dans notre société. Au nom de tous les élèves, je veux vous remercier pour votre engagement qui fait progresser l'école* ».

Des projets de révision de la *Loi de 1905* seraient à l'étude. L'histoire de notre pays a été marquée par tant de déchirements liés à l'imbrication du religieux et du politique qu'il serait sage de respecter les équilibres contenus dans **la loi de 1905**.

La loi de 1905, toute la loi de 1905, rien que la loi de 1905.

Michel Dupont



Vous avez peut-être remarqué ce titre provocateur d'un livre proposé dans « L'Expresso », « La lecture, ça ne sert à rien ». « *La lecture, ça ne sert à rien. On lit pour soi, pas pour les autres. Mais on découvre des parts de soi qu'on ne connaissait pas.* »

Cette remarque m'a fait penser à nous, DDEN.

Les DDEN, ça ne sert à rien, entendons-nous souvent soupiner parmi nous.

On est là pour les autres, pas pour soi, c'est sûr !!!

On est là pour les autres, pour les enfants, pour tenter de leur garantir une vie harmonieuse autour de l'école, de notre école publique. Mais on découvre aussi des membres qu'on ne connaissait pas, des partenaires que l'on ne connaissait pas non plus. Et on découvre que nous œuvrons tous dans le même sens pour ces enfants, aussi modestement que cela paraisse.

Que cette année 2019 nous soit fertile en échanges et en projets.

Suzanne Martin

LE MOT DU TRESORIER GENERAL...

Aux trésoriers et trésorières des délégations,

En ce début de nouvelle année, je serai bref dans mes propos :

L'année 2018 s'est parfaitement déroulée sur le plan trésorerie grâce à vous et j'en suis très satisfait. Tous et toutes avez respecté les consignes élémentaires et nécessaires à sa bonne marche et je vous en remercie vivement.

Un simple rappel néanmoins : la cotisation 2019 est à 29 euros et vous devez joindre obligatoirement à votre chèque de règlement le bordereau d'envoi prévu à cet effet sans oublier d'en envoyer une copie à Suzanne MARTIN, notre secrétaire départementale, pour mise à jour du fichier des destinataires de la revue « Le Délégué ».

Bonne année et bon courage à tous et à toutes et bien entendu je reste à votre écoute en tant que Trésorier de notre Union.

G.DELAPIERRE



Laïcité

Ne touchons pas à la loi de 1905

Article 1 : La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.

Article 2 : La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte.

Une proposition de loi envisage de "moderniser" la loi de 1905 pour lutter contre la radicalisation religieuse... L'arsenal juridique de notre République est suffisant, il ne manque que la volonté politique de faire appliquer les lois existantes.

Sous couvert de "modernisation", on nous propose en fait, de manière insidieuse, une réécriture de la loi originelle en la dénaturant totalement :

- Reconnaissance du "rôle social" des religions, dialogue avec les cultes, organisation de la formation des ministres des cultes... tout en rappelant que l'Etat ne reconnaît aucun culte ! Comprenez qui pourra...
- Primauté des religions chrétiennes,
- Faveurs fiscales pour les particuliers, mesures dérogatoires aux collectivités pour financer les associations cultuelles,
- Pérennisation voire généralisation du concordat...

Nul ne sait l'avenir de ce texte mais il est révélateur d'une volonté de remettre en question le principe de laïcité dans le prolongement de la déclaration du Président de la République devant les évêques en avril 2018 dans laquelle il déclarait " vouloir réparer les liens avec l'Eglise".

En remettant les religions dans l'espace public, on ouvre une boîte de Pandore qui aboutira au communautarisme mettant à mal l'unicité de la République. Au droit à la différence on aboutirait inmanquablement à la différence des droits. Ce serait une régression fondamentale. La laïcité serait en grand danger puisque la loi serait ainsi bafouée par ceux-là même qui devraient la promouvoir et la défendre sans relâche. C'est inquiétant et exige de notre part la plus grande vigilance.

La loi du 9 décembre 1905, dite "loi de séparation des Eglises et de l'Etat", est une loi d'équilibre assurant à tous les citoyens le "vivre en commun" dans une société apaisée respectueuse de la liberté de conscience de chacun.

Ne la touchons pas, appliquons-la, respectons-la.

Michel AUGUSTIN

13/12/18

113^{ème} anniversaire de la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat

Les Montluçonnais sont inquiets pour l'avenir de la Laïcité



ATTENTIFS. Une quarantaine de laïques ont commémoré le 113^e anniversaire de la loi de 1905.

Le collectif Laïcité montluçonnais (*) s'est réuni devant l'Arbre de la laïcité de la place Jean-Jaurès, hier, afin de célébrer l'anniversaire de la loi du 9 décembre 1905, loi de séparation des Églises et de l'État.

Ensemble, ces laïques ont eu une pensée pour « les Briand, Combes et Jaurès qui, il y a cent treize ans, se sont battus pour que cette grande loi soit le garant de la paix et de l'harmonie social pour no-

tre pays. Mais malheureusement, depuis plusieurs années, force est de constater qu'elle est de moins en moins respectée... C'est pourquoi, la défense de cette laïcité reste et restera un combat social, moral et solidaire car elle concerne la vie au quotidien de nos concitoyens ».

Surtout, la laïcité reste avant tout une « arme contre les dogmatismes de tout genre » à leurs yeux. « Elle demeure même indispensable pour faire vi-

vre la fraternité entre les hommes. »

Hier, la quarantaine de participants ont également souhaité interpeller parlementaires et représentants de l'État afin de leur rappeler qu'ils n'accepteront pas « qu'ils s'aventurent à une quelconque révision de cette loi. Oui, aujourd'hui les laïques sont inquiets, car d'expérience, ils savent que toutes les tentatives pour "améliorer", "net-

toyer" ou "moderniser" la loi du 9 décembre 1905 ont toujours eu pour objectif d'affaiblir la laïcité, de la contourner ou de la vider de sa substance », ont-ils martelé. 🗣️

(*) Le collectif réunit neuf associations : les Délégués départementaux de l'Éducation nationale, Jean Zay d'hier et d'aujourd'hui, le Cercle Condorcet, les Loges montluçonnaises du Grand Orient de France, l'APAJH 03, la Ligue des Droits de l'Homme, le Patronage de l'enseignement laïc, la Loge montluçonnaise de la GLFF et l'Observatoire de la laïcité.

SAINT-MARTINIEN ■ Les écoliers du RPI étaient au cœur de la cérémonie

Un arbre de la laïcité planté

Un arbre de la laïcité a été planté, près de l'étang communal, par les écoliers du RPI, en présence des élus, des parents d'élèves et d'enseignants.

« Je veux dire tout le plaisir que j'ai d'être avec vous cet après-midi pour la plantation de cet arbre de la laïcité qui symbolisera notre attachement à cette valeur de la République. Merci aussi à nos enseignants qui participent aujourd'hui et qui ont travaillé avec les enfants pour expliquer le sens de cette laïcité ».

La plantation d'un arbre de la laïcité, près de l'étang communal, a été l'occasion pour le maire de la commune, Marie-Pascale Mervaux, de rappeler « les sens de la laïcité dans nos écoles ».

Un acte très symbolique

La cérémonie s'est déroulée en présence des



CÉRÉMONIE. Les enfants en pleine plantation de l'arbre de la laïcité.

enfants du Regroupement pédagogique intercommunal (RPI), les parents, des enseignants et des élus venus ainsi commémorer l'anniversaire de la Loi de séparation des Églises et

de l'État du 9 décembre 1905.

Cet acte, très symbolique, a aussi permis d'insister « sur l'importance de la laïcité qui doit assurer à toutes et à tous le

droit de grandir et de vivre dans un monde où respect et tolérance doivent être la règle ».

Les enfants ont également écrit, sur des petits papiers, ce que représente à leurs yeux la laïcité. Puis, ces petits papiers ont ensuite accroché à des ballons qui ont été lâchés dans la cour de l'école. ■

Une belle et bonne année citoyenne